



Interview d'**Yves Fournel**, Adjoint au Maire délégué à l'éducation et à la petite enfance de la Ville de Lyon, d'Isabelle Guérin et de Martine Ledro-Salmaso (chargées de mission)

Réalisée par Cédric Polère et Marianne Chouteau, le 2.9.2003.

Dans quelle mesure la Ville de Lyon dispose-t-elle de moyens et compétences pour mener une politique éducative qui lui soit propre ? Quels axes a-t-elle privilégié dans son intervention en matière scolaire, en dehors de ses compétences obligatoires (locaux, personnels, fournitures), dans les temps péri et extra scolaire, mais aussi dans le temps scolaire ? Où en est-on des actions annoncées en début de mandat ? Voici quelques-unes des questions posées dans cette "interview de rentrée" à l'Adjoint à l'éducation de la Ville de Lyon. Rappelons que la délégation Education et petite enfance intervient dans le premier degré qui concerne 190 écoles publiques, 90 écoles primaires, et 100 maternelles.

On a l'impression, en observant sur le long terme la politique éducative de la Ville de Lyon, qu'un nombre important d'initiatives ont été prises par la collectivité durant le mandat de Michel Noir : signature d'un contrat d'objectifs avec l'Etat¹, projets d'écoles, introduction des langues à l'école primaire, semaine de quatre jours, etc. Est-ce que la politique actuelle se place dans cette continuité ?

Quand Michel Noir a été élu, la Ville de Lyon avait accumulé des dizaines d'années de retard en matière tant d'éducation que de petite enfance. Ce qui a été réalisé durant son mandat marquait forcément un contraste avec le passé. Depuis lors, il y a eu des évolutions considérables, que l'on peut illustrer à travers quatre exemples.

Premièrement, les projets d'écoles sont rentrés dans la vie courante. Il faut rappeler qu'avant la loi Jospin d'orientation sur l'éducation de 1989, il n'y avait quasiment pas de projet d'écoles. Aujourd'hui, il ne s'agit plus de faire adopter ces projets par les écoles, mais de répondre à des enjeux qualitatifs.

¹ *Le Projet Educatif Local (PEL), qui intègre le volet éducatif du Contrat de ville et d'agglomération, se décline en trois contrats qui correspondent aux trois temps de l'enfant : contrat d'objectifs et de moyens portant sur le temps scolaire ; contrat éducatif local sur le temps périscolaire ; contrat temps libre sur le temps extra-scolaire. Il est complété par le contrat enfance, pour les moins de 6 ans, pour les temps péri et extrascolaires.*

Deuxièmement, concernant l'enseignement des langues en primaire, la Ville de Lyon avait pris cette initiative alors même que l'Education Nationale n'en parlait pas. Depuis, l'Etat a intégré cet enseignement dans les programmes, le prend en charge, ce qui permet aux collectivités de prendre d'autres initiatives.

Troisième exemple, la Ville avait ouvert Captiva, centre de découverte des Sciences. Après plusieurs années de fonctionnement, il s'est trouvé que les écoles s'y rendaient une fois et n'y retournaient plus. Ce centre ne répondait plus aux besoins qui étaient ceux qui avaient motivé sa création. Entre temps, on avait aussi assisté au développement de La Main à la Pâte, par exemple, à Vaulx-en-Velin, expérimentation qui renouvelait l'éducation aux sciences en primaire. Cette démarche a été intégrée aux programmes nationaux, avec des modifications sur un certain nombre de points. Un autre changement est intervenu depuis la création de Captiva : Aujourd'hui, le principe n'est plus de déplacer les classes pour voir une exposition par an, mais que les enfants réalisent des manipulations au sein même des écoles. La Ville a donc pris la décision de fermer Captiva, et d'avoir à la place un plan d'équipement des écoles et des classes sciences.

Voilà plusieurs exemples de projets qui, à une époque donnée, correspondaient à un besoin, et ne répondent plus au projet éducatif de ce début de siècle. Dans un monde qui bouge, il faut avoir des modes d'intervention évolutifs, ne pas se figer sur des formules.

Le dernier exemple que je prendrai concerne la petite enfance. Sous le mandat de Michel Noir, il y avait eu des créations de "berceaux", mais peu de réflexion qualitative. Aujourd'hui, il existe des normes très exigeantes pour l'organisation des structures d'accueils (locaux, qualification des personnels), inscrites dans des textes réglementaires. Nous sommes très loin de la "garde d'enfants". La Ville a un projet éducatif global. On travaille par ailleurs dans un réseau de villes, au niveau français avec le réseau des villes éducatrices en France, qui comprend 50 villes (Paris, Rennes, Nantes, Lille, Roubaix, Perpignan...) et au niveau international.

Dans quelle mesure peut-on dire qu'il y a une politique éducative à Lyon alors que l'éducation est essentiellement une compétence de l'Etat ? Quels sont les leviers dont dispose la collectivité pour mener une telle politique ?

Avec l'aide des enseignants et des associations et en ayant organisé des rencontres dans les arrondissements, nous essayons depuis trois ans d'avoir une politique éducative globale, en tenant compte de la petite enfance, de l'école, du péri-scolaire, de l'extra-scolaire, parce que la réussite de l'enfant n'est pas seulement liée au temps scolaire. En schématisant à peine, je dirais qu'avant ce mandat, on empilait des mesures et des actions sans cohérence globale. En arrivant à la mairie en 2001, nous avons d'abord rénové le contrat d'objectifs et de moyens, que l'on a signé pour la durée 2001-2006.

A quels besoins et enjeux répond le contrat d'objectif ?

Ce contrat sur le temps scolaire est unique en France. Il définit nos relations avec l'Etat. Il ne s'agit pas pour l'Etat de transférer des compétences, mais de reconnaître de façon claire et contractuelle, l'intervention de la commune, avec mise en place d'une méthode de travail et une évaluation en fin de mandat. La Ville ne se contente pas d'assumer ses compétences obligatoires (locaux, personnels, fournitures), mais soutient les projets d'écoles, sur la base de priorités que nous avons définies en commun. C'est un moyen de donner de la cohérence aux projets. Le projet éducatif local, qui intègre trois contrats (voir note 1), sert surtout à articuler le temps scolaire avec les temps péri et extrascolaires. Il couvre l'ensemble du champ du premier degré.

Le fait d'avoir signé un contrat a sauvé aussi un certain nombre d'actions dans un contexte où l'Etat semble se désinvestir dans certains domaines, comme les classes à projet culturel et artistique, où il n'assure plus la parité de financement en 2002 / 2003.

Le travail que nous menons est transversal et implique nos différents services : on réalise par exemple un travail important avec l'Adjoint au sport et avec l'Adjoint à la culture ou l'Adjointe à la santé. Notre volonté est de mobiliser de manière transversale toutes les ressources éducatives. La ville dispose de l'IUFM, de l'INRP, de l'ENS, de grandes universités, soit un potentiel considérable que l'on cherche à associer à la réflexion sur la politique éducative.

Comment vous y prenez-vous pour passer de la réflexion à l'amélioration du fonctionnement de l'école ?

Nous organisons des débats et échanges, comme le colloque sur "Lire, écrire, accompagnement à la scolarité et apprentissages" ou les conférences débats sur les rythmes de l'enfant.

Nous souhaitons travailler aussi avec l'INRP et l'IUFM pour suivre et accompagner les initiatives sur l'éducation artistique à la maternelle. Cette année verra aussi l'inauguration d'un Conseil consultatif de l'éducation, qui s'ajoute au conseil de la petite enfance déjà en place.

Le travail de ces organismes débouche-t-il sur des propositions concrètes ?

Oui, je vais vous en donner un exemple significatif : le Conseil consultatif de la petite enfance mis en place depuis plus d'un an, a effectué un gros travail de synthèse et de propositions sur la formation des personnels, enjeu primordial. Car si l'on ouvre des places sans pour autant trouver sur le marché du travail des personnels compétents, tout est bloqué. Nous avons fait au Ministère une demande de moyens en ce sens, avec entre autres des quotas de nombre de personnels formés plus importants.

Quelles sont vos priorités éducatives ?

Nous avons décidé en début de mandat de six axes prioritaires, qui figurent dans le contrat d'objectifs. Développer la maîtrise de la langue écrite et orale ; développer les pratiques culturelles ; développer l'usage des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement (TICE) et sensibiliser aux sciences et aux techniques ; favoriser l'éducation à la santé et l'intégration des enfants handicapés ; promouvoir l'éducation à la citoyenneté et à l'environnement. Ce n'est pas du discours, mais cela renvoie toujours à des actions évaluables. Le premier axe par exemple passe par l'augmentation des moyens aux bibliothèques et centres de documentation (BCD). Nous avons triplé les crédits d'achat de livres et on a conforté la mise en place des assistants de BCD, en faisant davantage reconnaître cette fonction par l'Education Nationale². Chaque fois qu'il y a initiative de la Ville, on essaie pour la pérenniser que l'Etat prenne le relais. La collectivité est ici une force d'innovation.

Pourtant, un certain nombre de BCD fonctionnent encore actuellement avec des parents bénévoles ?

Ce n'est pas négatif, car c'est aussi une reconnaissance du rôle éducatif des parents. Dans le contrat éducatif, l'un de nos axes consistait à reconnaître aux parents le rôle de co-éducateurs. Il est par contre important que les parents ne prennent pas la place des assistants BCD. La Ville compte aujourd'hui 185 assistants BCD, pour 190 écoles. Depuis un an environ, l'Education Nationale considère que dans les maternelles, la bonne solution n'est pas la BCD, mais des "coins lecture" au sein de chaque classe, avec en sus un travail intercycles avec l'école primaire. A partir de ce moment, on a arrêté les projets de BCD en maternelle, même si de mon côté, j'estimais que c'était la meilleure solution.

Vous faites part ici d'une divergence de vue avec l'Education Nationale. Est-ce que le point de vue de l'Education Nationale doit nécessairement s'imposer, ou est-t-il simplement de l'ordre de la proposition ?

Chaque année, une rencontre avec l'Inspecteur d'académique et l'ensemble des inspecteurs de la circonscription de Lyon permet de faire un bilan. Autant la collectivité peut être force de proposition, autant cela ne peut se faire qu'en coopération avec l'Education Nationale. C'est l'Inspection académique qui maîtrise le point de vue pédagogique.

² Sur le plan du fonctionnement administratif, la Ville paye les interventions des étudiants qui forment ce personnel, alors que l'Education Nationale prend en charge leur formation et la liaison avec l'université. L'université valide ce travail dans le cadre des unités de valeur.

Concernant les équipements informatiques, qui correspondent au deuxième axe de votre politique, la Ville fait actuellement une campagne de publicité sur les 2069 ordinateurs placés dans les classes.

A cette rentrée, il y a une salle informatique équipée de 15 postes dans toutes les écoles élémentaires, soit 90 écoles. La municipalité s'est concertée avec l'Education Nationale sur le choix des matériels que l'on a financés. En élémentaire, nous avons plutôt fait le choix de la salle informatique. En maternelle, nous avons mis des postes en fond de classe. Nous avons demandé à l'Education Nationale d'équiper les ordinateurs en logiciels et d'aider à la mise en place d'un réseau de maîtres ressources.

Est-ce que la formation des enseignants à l'informatique et à ces logiciels a été faite au préalable ?

La formation avait déjà été amorcée l'an dernier avec la mise en place de deux salles informatique dédiées à la formation. Avec les 90 salles dont on dispose aujourd'hui, la formation se fera plus vite. Les formateurs se déplaceront dans les écoles.

Revenons à vos priorités éducatives. Comment se concrétise l'éducation à l'art et à la culture ?

Les classes à projets artistiques et culturels (les "classes à PAC") ont bien fonctionné, on en a compté 90 l'an dernier. Lyon a aussi initié avec l'Etat, un Pôle national ressources pour l'école maternelle. Dans neuf écoles, un artiste est resté en résidence à mi-temps toute l'année. L'éducation à l'image se fait avec Cap Canal, la chaîne de télévision éducative de la Ville, initiative positive du mandat Noir qui est aujourd'hui confortée. Cap Canal va être reconnu comme partenaire de France 5, ce qui permettra aux écoles de Lyon un accès gratuit aux images vidéo transmises par Internet pour les écoles. On réfléchit aussi à un projet de festival du film éducatif. Dans tous ces cas, sur le plan de nos collaborations, nous sommes passés d'un niveau local à un niveau national. Il reste bien entendu des actions à entreprendre : notamment un travail avec la Bibliothèque municipale et avec le Musée de l'imprimerie.

Concernant l'éducation aux sciences, est-ce que le travail pionnier fait à Ebulliscience avec les écoles de Vaulx-en-Velin va être aussi réalisé à Lyon ?

La Ville va ouvrir un site à Mermoz, localisation qui au demeurant est loin d'être neutre, où Ebulliscience va pouvoir accueillir toute l'année, par cycles de deux ou quatre jours, des classes avec une priorité donnée aux écoles de Lyon. L'objectif est d'y accueillir des classes science et des séances sur le temps extra-scolaire dans le cadre des mercredis de Lyon.

Nous allons également équiper les écoles en matériel expérimental.

L'éducation et la promotion de la santé figurent aussi dans vos priorités. Qu'est-ce que cela signifie ?

La santé relève de la compétence de l'Etat et non de la ville. Dans le cadre des lois de décentralisation et au titre de la protection maternelle et infantile (PMI), le département est la seule collectivité qui a une compétence en la matière. Depuis la fin du mandat de Raymond Barre, le Conseil Général intervient chez les enfants jusqu'à l'âge de quatre ans, et la Ville après. Mais, même après l'âge de quatre ans, la santé ne relève pas de la compétence de la municipalité. Nous avons dû formaliser une délégation de service public. Si cela n'avait pas été fait, on disposerait de moins de professionnels de services sociaux, infirmiers et médicaux, car l'Etat, dans ce domaine, fait moins bien que les villes. Concernant l'accueil et l'intégration des enfants handicapés, nous travaillons avec d'autres villes afin de faire pression pour pérenniser les postes d'auxiliaires de vie scolaire, et pour l'apport de matériels adaptés. Nous y sommes arrivés à cette rentrée. Nous avons conforté ce qui a été développé par nos prédécesseurs.

L'éducation à la citoyenneté correspond à votre dernier axe. Quelle forme prend-elle ?

L'éducation à la citoyenneté et à l'environnement est un axe plus diffus que les autres. Le travail sur la citoyenneté avance par le biais du travail des conseils d'enfants, par le travail en général sur l'autonomisation de l'enfant, les modes de vie, la reconnaissance du rôle des parents, la prévention de la violence, des initiatives prises chaque année lors de la semaine des droits de l'enfant. Concernant l'environnement, il reste à faire un travail de coordination avec les autres communes pour échanger les expériences, arriver à harmoniser les tarifs proposés par les associations.

Le fait d'avoir défini un contrat d'objectifs et des priorités modifie-t-il votre rapport aux associations, qui ont depuis longtemps un rôle éducatif important ?

Avant 2001, la Ville avait une relation faussée avec les associations, car elles faisaient en gros ce qu'elles voulaient et estimaient insuffisants les financements de la Ville. Aujourd'hui, on met des moyens supplémentaires, mais sur la base d'un projet, et de véritables partenariats. Nous évaluons les actions, définissons des objectifs en direction des associations, ce qui introduit un changement de rapport. Nous pouvons demander par exemple à deux associations de faire un travail complémentaire, d'harmoniser leurs tarifs, de s'interroger sur le fait qu'elles ne touchent qu'une seule classe sociale ou seulement des garçons, etc. Nous arrivons surtout à faire discuter entre eux les associations, enseignants, parents d'élèves.

A l'issue d'une consultation organisée par la Ville en 2001 les écoles et les parents ont dans leur très large majorité opté pour la semaine de quatre jours, contre l'avis des spécialistes du rythme scolaire. Comment expliquer l'écart entre les principes de chronobiologie et les politiques menées ?

Un certain nombre de ces principes sont appliqués. Aujourd'hui, la moitié des activités proposées par les écoles sur le temps péri scolaires sont sur le temps de midi. La réflexion sur le temps scolaire a mis en évidence l'intérêt de ce moment.

Mais il est vrai qu'en ce qui concerne la semaine de quatre jours, si l'on adopte le point de vue de la chronobiologie, les adultes ont choisi contre l'intérêt des enfants. La réflexion sur les rythmes scolaires n'a pas été intégrée par la société. Cela signifie que nous avons un travail pédagogique à accomplir auprès des parents et des enseignants.

Pour autant, la question de la semaine à quatre ou cinq jours ne dépend pas seulement de ce que nous apprennent les chronobiologistes. Des facteurs sociétaux doivent être pris en compte. Dans les grandes villes, les taux de familles recomposées et monoparentales sont très importants, de 30 ou 40 %, voire 50 % à Paris. Le week-end est le temps privilégié où l'enfant voit son autre parent. Même dans l'intérêt des enfants, ce serait une erreur que de se focaliser sur la question du rythme biologique de l'enfant et d'ignorer cette réalité. Le deuxième phénomène qui a joué fortement dans l'adoption de la semaine de quatre jours est la réduction du temps de travail. Dans les débats, j'ai souvent été confronté à des femmes qui travaillent, ont organisé leurs mercredis pour accompagner leur enfant et être présent avec lui, et n'entendent pas remettre en cause ce compromis. On comprendra qu'on ne peut produire dans ce cas un discours culpabilisant, sur le thème de "l'intérêt de l'enfant". Le troisième élément était le manque d'activités que l'on proposait aux enfants le mercredi. Sur ce point, on serait mieux placé aujourd'hui pour concrétiser les demandes.

A Lyon et selon les quartiers, les inégalités scolaires restent très fortes entre les enfants (niveau de diplôme atteint, résultats scolaires, etc.) ? Que fait la municipalité pour réduire les inégalités scolaires ?

D'abord on a pu constater à travers le fonctionnement des Réseaux d'Education Prioritaire (REP), qu'un certain nombre d'innovations pédagogiques sont venues des quartiers classés en politique de la Ville. A titre d'exemple, l'intervention des artistes dans les classes et les projets patrimoine ont été initié depuis longtemps dans le REP des Pentes de la Croix-Rousse ; les lieux accueil parents (espace dans l'école, dédié aux parents pour organiser des rencontres en lien avec l'équipe éducative) viennent aussi de ces quartiers. Nous essayons aujourd'hui de les mettre en place dans tous les groupes scolaires et une dizaine fonctionnent actuellement. Il faut prendre en compte ces innovations et les généraliser.

Les généraliser dans les établissements qui en ont le plus besoin, ou dans tous les établissements de Lyon ?

Pourquoi ne pas les généraliser dans tous les établissements ? Les parents en difficulté ne sont pas seulement présents en quartiers de la politique de la Ville. Il faut faire attention aux politiques trop sectorialisées géographiquement. Nous sommes les élus de tous les Lyonnais ! Néanmoins, on met davantage de moyens dans ces quartiers. Les crédits apportés aux projets d'école sont plus importants : en maternelle par exemple, la Ville apporte 80 euros par classe dans un établissement hors REP, et 180 en REP.

Nous appliquons des critères de discrimination positive dans nos politiques. Dans les écoles où l'on constate un fort évitement scolaire, nous renforçons systématiquement toutes nos actions. Une de mes grandes fiertés est de voir aujourd'hui l'école des Tables Claudiennes, située au milieu des pentes de la Croix Rousse, recevoir plus de demandes de dérogations pour y venir que pour en partir. L'école ouvre des classes cette rentrée, inversant le cycle de déclin des effectifs.

Ce sont des politiques qui se conduisent sur la longue durée : dans le cas de cette école, il a fallu huit années d'efforts, un travail sur les dérogations, le recrutement des enseignants, les locaux, etc.

Notez que la Ville ne communique pas sur ces actions, car si elles sont trop médiatisées, cela peut engendrer des effets pervers ou contreproductifs, en stigmatisant l'école, ou en suscitant un sentiment de traitement inégalitaire chez des parents ou enseignants d'écoles moins dotées par la Ville. Parfois il est préférable d'agir et de se taire.

Il a été montré que les écarts scolaires entre les enfants se creusent souvent à partir du CP, sur la base d'une maîtrise inégale de la lecture-écriture. Que faites-vous pour y remédier ?

Nous avons identifié les problèmes de lecture comme une source d'échec scolaire. La maîtrise de la lecture-écriture constitue notre première priorité. Les ateliers langage en moyenne section de maternelle sont une des réponses à cet enjeu. On a également créé, en novembre 2001, les "coups de pouce", avec la Fondation pour une école efficace. Dix "coups de pouce" ont été mis en place à Lyon. Chaque fois, un adulte travaille avec un groupe de cinq enfants autour du livre, avec une implication très forte des parents. Les séances ont lieu durant une heure et demi en fin d'après-midi, quatre jours par semaine. Cette formule est destinée aux enfants qui n'ont pas un environnement propre à la lecture. Elle vise aussi à sensibiliser les parents à l'importance de la lecture.

Quelle est l'efficacité de ces actions ?

Ces actions sont très efficaces dans la grande majorité des cas. Nous arrivons à recréer un lien entre l'école et les parents, en donnant à ces derniers un rôle

d'éducateur et de soutien à leurs enfants. Quant aux enfants, ils acquièrent l'envie de lire.

On trouve sur l'agglomération une autre expérience qui vise aussi à répondre aux difficultés rencontrées par certains élèves dans la maîtrise de l'écrit. Elle consiste à faire fonctionner des CP avec un effectif réduit à onze élèves. Quelle est la meilleure solution ?

Il y a deux options, avec des partisans pour l'une et pour l'autre. L'une propose d'agir dès la moyenne section, comme c'est le cas des ateliers langage. L'autre, les "coups de pouce" porte sur la classe de CP. Dans le colloque du 29 novembre sur "Lire écrire, accompagnement à la scolarité et apprentissages", on fera le point sur les dispositifs d'accompagnement à la scolarité, ateliers langage, etc., dans lequel la Ville a fortement investi. Pour sa part, L'Education Nationale fera aussi le bilan de l'expérience des CP à effectifs réduits. Ce cas de figure illustre parfaitement le caractère indispensable des procédures d'évaluation et d'échange d'expériences.

Le plus souvent, est-ce l'Education Nationale qui teste des nouveaux dispositifs dans les villes volontaires, ou au contraire est-ce les villes qui innovent, avec, en cas de succès, généralisation de ces innovations par l'Education Nationale ?

Le plus souvent, on est dans le deuxième cas de figure. Les ateliers "coups de pouce" par exemple ont été lancés alors que des inspecteurs de circonscription émettaient des réserves fortes.

Quel est le rôle des enseignants et des associations dans l'innovation scolaire ?

On peut garder l'exemple des "coups de pouce". L'association travaillait déjà à Vaulx-en-Velin, à Saint-Priest et dans d'autres villes françaises. Elle nous a fait une proposition. Nous nous sommes renseignés auprès de ces villes sur les activités de l'association, et, ayant eu de bons retours, on a lancé l'opération à Lyon. Il est important d'avoir une connaissance de ce qui réussit ailleurs, d'où l'intérêt des échanges entre villes. Aujourd'hui, les "coups de pouce" ont le soutien de l'Inspecteur d'académie ce qui signifie que, localement, l'Etat a validé l'expérience.

Votre délégation municipale concerne l'éducation jusqu'au CM2, et non le collège et le lycée. Comment assure-t-on la continuité des activités du primaire au secondaire ?

Le contrat éducatif local et le contrat temps libre, qui lient la Ville à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et à l'Etat, avaient vocation à être signés par le Conseil général, qui se trouvait associé à la préparation du contrat. Or, les élus de cette collectivité ont refusé, afin de mener seuls leur propre politique. Dans les faits, le Conseil général se contente de gérer les locaux des collèges.

Il n'y a donc pas de cohérence dans le passage du primaire au collège, au niveau des activités proposées, qu'il s'agisse des activités artistiques et culturelles, ou de l'enseignement des langues ? On remarque par exemple dans certains cas, que les langues proposées dans les établissements primaires ne peuvent pas être poursuivies au collège, comme l'italien enseigné en primaire à la Croix-Rousse, alors que le collège ne le propose pas en première et deuxième langue...

Effectivement, il existe un vrai problème d'articulation, que nous connaissons d'ailleurs depuis longtemps. Le collège est aussi structurellement un maillon faible du système éducatif. Le seul biais par lequel nous pouvons agir est constitué par les actions de liaison CM2-6ème, financées par la Ville. Nous instruisons également les dossiers de demande d'activités péri et extrascolaires, provenant des collèges. La Ville ne finance pas ces activités, car elles relèvent de la compétence du Conseil général, mais fait en sorte que l'Etat et la CAF apportent leur part de financement.

Ce cas de figure illustre bien le fait que le Conseil général n'a plus de cohérence sur les grandes agglomérations. Il faudrait que ses compétences reviennent à l'agglomération. De la même façon, on remarquera que la petite enfance est de la compétence du Conseil général, alors que c'est la Ville qui finance l'ensemble des actions.

En début de mandat, Gérard Collomb a annoncé l'ouverture de 700 places en crèche, pour répondre au moins partiellement à la demande des parents. Où en est-on aujourd'hui ?

Nous allons arriver à la création nette de 800 places. La Ville va également ouvrir dix relais d'assistantes maternelles, qui concernent 360 assistantes et 900 enfants. La politique de la Ville consiste à mettre en cohérence les différents aspects de la petite enfance. Le volet qualitatif doit être souligné : nous avons redéfini les règlements intérieurs des crèches, mis en place des conseils de crèche dans toutes les structures municipales, inauguré un Conseil consultatif petite enfance au niveau de la Ville, fait entrer les parents dans les commissions d'attribution de places pour assurer la transparence, débuté des expérimentations sur l'intégration des enfants handicapés en crèche. Nous travaillons sur l'expérimentation de dispositifs passerelles en école maternelle des 2 – 3 ans (structures relais pour aider à la socialisation des enfants en particulier pour ceux qui n'ont pas été gardés en structure collective).

Aujourd'hui, chaque commune réalise sa politique éducative. Mais, au niveau de l'agglomération lyonnaise, y-a-t-il des échanges, des rencontres et une concertation entre elles ?

Pour la première fois et à trois occasions (colloques et débats), j'ai invité mes collègues, en tant qu'Adjoint à la Ville de Lyon. Certains sujets sont fortement

conflictuels, en particulier celui des dérogations scolaires. Quand, dans les écoles de Lyon, on reçoit 150 demandes de dérogations provenant des communes extérieures, cela manifeste un problème d'articulation des politiques communales. Il va falloir inventer une coordination d'agglomération sur des politiques qui resteront de compétence communale.

Pouvez-vous expliquer de manière plus détaillée la nature du problème posé par les dérogations scolaires ?

La Ville de Lyon demande, pour la scolarisation de tout enfant domicilié dans une autre commune, une participation financière de cette dernière, participation qui représente environ la moitié du coût réel de scolarisation. Dans la mesure où les communes refusent, Lyon n'accueille plus d'enfant domicilié hors de son périmètre, sauf dans le cas des fratries, et lorsqu'il y a équivalence des flux, comme c'est le cas avec Vénissieux. Pour organiser ces financements, la Ville cherche à signer des conventions avec toutes les communes de l'agglomération. A l'heure actuelle, à l'exception de Bron qui devrait bientôt signer, les communes refusent, essentiellement parce qu'elles craignent l'évitement scolaire, et ne veulent pas voir leurs écoles se vider.

Dans un tel cas de figure, nous sommes manifestement dans le registre des questions d'agglomération. On ressent le besoin d'un espace de réflexion qui soit un peu déconnecté de la mise en oeuvre directe des politiques. Il serait intéressant que le Grand Lyon organise une réflexion sur ces questions.